



Collectif Déstocamine
6, rue de Lucelle
68310 WITTELSHEIM

☎ **03 89 57 72 54**
www.destocamine.fr

Monsieur Arnaud Montebourg
Ministre du Redressement productif
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Objet : fermeture Stocamine

Wittelsheim, le 27 février 2014

Monsieur le Ministre,

Nous venons vers vous pour vous faire part de nos remarques suite à la concertation mise en place par le maître d'ouvrage de Stocamine.

Durant trois mois, Mr Rollet, le liquidateur des MDPA et de Stocamine, a exposé les 5 scénarios de fermeture du site minier et répondu aux questions des personnes présentes lors des 3 réunions publiques.

A l'évidence, une majorité de citoyens a exprimé sa volonté d'opter pour un déstockage complet du site de Stocamine, d'autres, moins nombreux, ont privilégié la mise en œuvre du scénario n° 5 intitulé : «déstockage total de tous les blocs, hors bloc 15 ».

Cette même détermination s'est remarquée dans les contributions écrites formulées sur le site de la concertation (www.concertation-stocamine.fr).

Une dernière réunion technique dans le cadre de la concertation publique s'est déroulée le 14 février 2014 sur le site de l'entreprise en présence de toutes les parties.

Les experts de l'INERIS au service de l'entreprise se sont appliqués encore une fois à démontrer le bien fondé « scientifique » du scénario minimaliste d'extraction de 56% des seuls déchets mercuriels (scénario n° 1) avec des arguments qui n'ont pas vraiment convaincu les expert du COPIL, les élus, les syndicats et les représentants associatifs.

Ainsi, alors que l'efficacité des barrages de bentonite n'a été démontrée par aucun retour d'expérience in situ (dixit les experts du COPIL MM Berest et Buser) et que ces barrages auraient pour seule fonction de retarder la pollution de la nappe phréatique, comment ne pas juger disproportionné le coût de cette opération (quelques 55 mio d'€) ?

Comment ne pas être sceptique aussi quand la Dréal Alsace, dans un rapport daté du 7 avril 2010, relevait que « les MDPA et Stocamine ont fait réaliser un certains nombre d'études dont seuls des fragments ont été présentés à l'administration », que « le scénario de réversibilité avait été trop vite écarté » et que « l'irréversibilité du stockage au bloc 15 ne doit pas constituer un a priori. ».

La non-application du principe de réversibilité, obligation réglementaire, grâce à laquelle ce projet a pu voir le jour, ne pourra qu'entamer la crédibilité du citoyen en l'Etat.

Un Etat qui s'arroge la capacité de dire le droit pour donner raison au contrevenant s'enfonce dans l'arbitraire.

Monsieur le Ministre, nous sollicitons une entrevue en présence d'élus locaux afin de vous exposer le point de vue de nombreux alsaciens et riverains de la nappe phréatique rhénane.

Nous adressons la même demande à votre collègue ministre de l'Ecologie.

En espérant que notre requête saura retenir votre attention, nous vous prions, Monsieur Le Ministre, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Yann Flory, Etienne Chamik, porte-paroles

Copie à :

Mme Sandrine Bélier, députée européenne

Mme Michèle Striffler, députée européenne

Mme Patricia Schillinger, sénatrice

Mme Cléo Schweitzer, conseillère régionale d'Alsace

M. Jean-Paul Omeyer vice-président du Conseil Régional d'Alsace

M. Antoine Homé, conseiller régional d'Alsace, maire de Wittenheim

M. Pierre Freyburger, conseiller général du Haut-Rhin

